



*Extrait du document de référence  
Responsabilité environnementale (p. 63 à 70)*

**2015  
2016**

## 8.2 Impact environnemental de l'activité du Groupe S.B.M.

Le Groupe S.B.M. étant composé de sociétés de droit monégasque, il n'a pas l'obligation de se conformer aux dispositions du code de commerce français et à la loi Grenelle II. Dans le cadre de sa politique environnementale décrite ci-après, le Groupe S.B.M. a cependant fait le choix de fournir les informations requises par la loi Grenelle II.

Depuis 2007 en effet, le Groupe S.B.M. s'est engagé dans la conduite de nombreuses actions en faveur de la protection de l'environnement. Comportant à l'origine vingt-trois actions, la Charte Environnementale signée alors traduisait l'ensemble des engagements pris par le Groupe S.B.M. pour la période 2007-2012. De nouvelles actions ont été décidées ensuite et ont abouti à la signature, le 3 décembre 2013, d'une seconde Charte

environnementale composée de 39 actions pour la période 2013-2016, qui ont toutes été engagées aujourd'hui.

Le périmètre couvert par cette Charte comprend l'ensemble des entités juridiques et établissements constituant le Groupe S.B.M., à l'exception de l'Hôtel Méridien Beach Plaza dont les actions s'inscrivent dans le cadre du programme « Starwood Global Citizen » défini par le groupe Starwood, gestionnaire de l'établissement. En conséquence, le rapport présenté ci-après ne comprend pas les données et résultats afférents à cet établissement. Il en est de même pour ce qui a trait aux consommations des locataires du secteur locatif commercial, comme précisé pour les indicateurs concernés.

### 8.2.1 Informations environnementales

La politique du Groupe S.B.M. en matière de préservation de l'environnement constitue un axe important dans sa stratégie de développement et se décline tant au niveau des activités de jeux, d'hébergement et de restauration, de soins ou d'organisation de spectacles ou d'événements de toute nature, qu'aux activités de gestion administrative ou du capital immobilier du Groupe S.B.M.

Par ailleurs, un nombre sans cesse croissant de clients sont particulièrement sensibles aux questions environnementales et la politique « Green » menée avec succès par le Groupe S.B.M. depuis plusieurs années n'en est que plus appréciée.

Ce choix s'inscrit dans la volonté du Groupe S.B.M. d'apporter sa contribution active aux multiples engagements de la Principauté de Monaco en faveur de l'environnement et notamment du protocole de Kyoto. Le Groupe S.B.M. renforce ainsi ses actions en faveur d'un management environnemental plus précis, et d'une entrée en certification rapide de ses principales activités.

### 8.2.2 Politique générale en matière environnementale

Le pilotage des actions environnementales est animé par un groupe de travail dédié et constitué de représentants des différentes directions du Groupe S.B.M. telles que :

- la Direction des Achats, en coordination de la démarche, assistée d'une chargée de mission environnement ;
- les Services Techniques ;
- le Service Environnement en charge des Espaces Verts ;
- la Direction Marketing et Communication Stratégique ;
- la Direction des Ressources Humaines ;
- ainsi que plusieurs représentants des exploitations Hôtels et Casinos.

Ce groupe de travail assure le suivi et la progression des actions de la Charte Environnementale en vigueur, de façon à ce que les différentes expertises représentées s'impliquent directement au quotidien dans les actions à conduire. La Charte, accessible sur le site [www.montecarlosbm.com](http://www.montecarlosbm.com), regroupe 39 actions principales relatives aux domaines suivants :

- le management environnemental et les certifications ;
- l'information, la sensibilisation et l'implication des parties prenantes ;
- la maîtrise de l'énergie ;
- la maîtrise des consommations d'eau ;
- les actions relatives à l'air ambiant, l'atmosphère et aux transports ;
- la préservation de la biodiversité ;

- les achats responsables ;
- le tri sélectif et les collectes de déchets ;
- les rénovations et les constructions durables.

Le groupe de travail accompagne également les équipes des principales exploitations dans la conduite de leurs propres engagements environnementaux, leur propre Charte et parfois leurs certifications sous Ecocert ou Green Globe, ainsi que toute action plus spécifique au regard de leurs activités.

Les actions conduites par le groupe de travail, comme par certains établissements du Groupe S.B.M., font l'objet de contrôles annuels par divers partenaires institutionnels, sous-traitants et conseils, ou par des organismes tiers indépendants. Il s'agit de satisfaire pleinement les obligations réglementaires comme celles liées aux démarches volontaires de certifications en cours.

Depuis avril 2014, les établissements du Monte-Carlo Bay Hotel & Resort et du Monte-Carlo Beach ont déjà obtenu à trois reprises la certification internationale Green Globe, la dernière datant de juin 2016. En décembre 2015, un audit de certification Green Globe vient de reconnaître également l'ensemble des actions en matière de développement durable de l'établissement des Thermes Marins Monte-Carlo. La certification a été accordée, après audit, avec un taux de satisfaction de 82 % en décembre 2015, faisant ainsi des Thermes Marins Monte-Carlo le troisième établissement certifiée Green Globe du Groupe S.B.M.

L'obtention de ces certifications par des organismes extérieurs consacre le succès de la politique environnementale du Groupe S.B.M. Le respect des critères de certification retenus constitue pour les tiers et pour la clientèle une assurance sur l'importance des engagements pris et des actions poursuivies par le Groupe S.B.M.

Le groupe de pilotage mentionné ci-avant apporte une attention particulière à la pertinence et à la fiabilité des données collectées dans le cadre des tableaux de bord mis en place pour assurer le suivi des différentes entités du Groupe S.B.M.

Le Groupe S.B.M. exprime également ses engagements en matière de protection de l'environnement dans la conduite de ses projets d'investissements. Les villas du Sporting Monte-Carlo, dont la construction a été achevée en juin 2014, ont constitué les premières réalisations du Groupe S.B.M. sous certification BREEAM.

La gestion des chantiers des deux projets majeurs que sont la rénovation en profondeur de l'Hôtel de Paris et la construction du nouvel ensemble immobilier au cœur de Monte-Carlo s'inscrit dans la même perspective. Ces opérations sont réalisées conformément aux principes du référentiel BREEAM BESPOKE afin que l'empreinte environnementale finale des bâtiments futurs ainsi reconstruits et rénovés soit la plus faible possible à l'horizon de fin 2018.

Comme au cours de l'exercice précédent, le Groupe S.B.M. ne constitue pas de provisions et de garanties pour les risques en matière d'environnement sauf si un risque de préjudice significatif, impactant ses comptes, survenait.

## 8.2.3 Informations quantitatives et autres informations

### 8.2.3.1 LES MESURES DE PRÉVENTION, DE RÉDUCTION OU DE RÉPARATION DE REJETS DANS L'AIR, L'EAU ET LE SOL AFFECTANT GRAVEMENT L'ENVIRONNEMENT

Une surveillance particulière est attribuée à la quantité d'eau, comme à sa qualité, et ainsi tous les rejets d'eaux usées sont évacués dans les réseaux et circuits de retraitement collectifs propres à la Principauté de Monaco, conformément à la législation et sous contrôle des instances locales en charge.

Pour les fluides frigorigènes impactant la couche d'ozone, les minibars des hôtels du Groupe S.B.M. ne contiennent plus de chlorofluorocarbures depuis 2007. Le Groupe S.B.M. a terminé, sur l'exercice en cours, un vaste programme de remplacement systématique des appareils fonctionnant au gaz R22. Les installations frigorifiques et frigorigènes font l'objet d'un suivi technique à chaque rénovation ou remplacement de matériels, et leurs recharges sont documentées. Ces recharges de gaz frigorigènes ont été de 508 kg sur l'exercice 2015/2016 (dont 270 kg pour le R134a et 211 kg pour le R404a), contre 408,76 kg sur l'exercice précédent (dont 224 kg de 404a, 87 kg de 410a et 81 kg de 134a), sachant qu'il n'y a plus eu de recharges en gaz hors protocole de Kyoto, type R22, sur l'exercice 2015/2016.

En ce qui concerne les collectes des huiles de cuisson et des graisses alimentaires, le Groupe S.B.M. a mis en place depuis juillet 2014 un contrat unique pour l'ensemble de ses établissements. Ainsi, la totalité des collectes d'huiles usagées fait l'objet dorénavant d'un suivi mensuel avec une revalorisation des huiles usagées à destination des filières carburants, l'organisme collecteur étant sous accréditation ISCC EU (International Sustainability and Carbon Certification), certification qui garantit le caractère durable et la traçabilité du biocarburant produit au sein de l'UE à partir d'huiles et graisses usagées collectées.

Sur l'exercice 2015/2016, 32 605 litres d'huiles de cuisson usagées ont été collectés (contre 32 125 litres l'exercice précédent, pour un volume d'achat, sur la même période, d'environ 60 610 litres). Depuis 2007, ce sont plus de 259 960 litres qui ont été ainsi collectés et acheminés vers des filières de recyclage, avec désormais une valorisation en euro par kilo selon les coûts de références appliqués dans les filières de biocarburants européennes.

Pour ce qui concerne les eaux grasses alimentaires issues des bacs de rétention de graisses, près de 143 500 litres ont été collectés sur l'exercice afin d'être traités ensuite par des organismes spécialisés, contre 117 800 litres sur l'exercice précédent.

### 8.2.3.2 LES MESURES DE PRÉVENTION, DE RECYCLAGE ET D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Sur les grands chantiers de rénovation en cours, pour l'Hôtel de Paris comme pour le complexe immobilier en lieu et place du Sporting d'Hiver, le Groupe S.B.M. procède systématiquement à la récupération de l'ensemble des déchets et gravats liés aux destructions et travaux. Le cahier des charges de la Direction Immobilière du Groupe S.B.M. impose aux entreprises la traçabilité des déchets, avec un retour systématique sur des filières françaises

où le tri sélectif est réalisé. Le bureau de contrôle agréé Apave est en charge du suivi des actions liées au référentiel BREEAM.

Le référentiel BREEAM oblige à une gestion optimale de ces déchets de construction, avec une identification et une quantification précise, afin de pouvoir envisager la collecte, le tri et le stockage, et d'en optimiser la filière d'élimination choisie.

Dans le cadre de ses activités plus régulières, le Groupe S.B.M. organise ses collectes de déchets solides par le biais de sept filières différentes, à l'exclusion de ceux des locations immobilières qui peuvent néanmoins faire l'objet de dépôts sur les points de collecte du Groupe. Les résultats sur l'exercice 2015/2016 sont les suivants :

- papiers : récupération de près de 42 tonnes de papiers dans les différents établissements, contre environ 37 tonnes au cours de l'exercice précédent, auxquelles s'ajoutent environ 16 tonnes récupérées par l'imprimerie intégrée du Groupe S.B.M., soit un total collecté avoisinant 58 tonnes ;
- verres : collecte de 472 tonnes, contre 400 tonnes sur l'exercice précédent ;
- piles : collecte une nouvelle fois en diminution à 256 kg contre 373 kg lors de l'exercice précédent ;
- déchets électroniques de type DEEE : collecte de 15 m<sup>3</sup> contre 23 m<sup>3</sup> au cours de l'exercice précédent ;
- emballages ménagers résiduels (EMR) : collecte estimée de plus de 11,3 tonnes contre 7,4 tonnes sur l'exercice précédent. Les données du Café de Paris et de la Rascasse ne sont pas intégrées dans le chiffre reporté ;
- ordures ménagères : le prestataire ne dispose toujours pas d'outils de pesée embarquée, et ne peut donc pas faire de distinctions particulières entre les collectes effectuées sur le domaine public et celles faites sur le domaine privé, les deux se réalisant sur les mêmes tournées de ramassage ;
- ampoules : récupération d'un volume de 5 760 litres de tubes de néon et d'ampoules contre 2 880 litres sur l'exercice précédent, cette augmentation étant principalement due à une collecte plus soutenue sur l'Hôtel Hermitage sur l'exercice clos. Ces ampoules sont expédiées à Recylum en France.

Enfin, dans le cadre particulier de ses activités, l'imprimerie intégrée du Groupe S.B.M. obtient régulièrement le renouvellement de son label Imprim'vert, et continue d'acheminer l'ensemble de ses produits dangereux après usage vers les filières de retraitement et de valorisation agréées, sans nécessité de les peser.

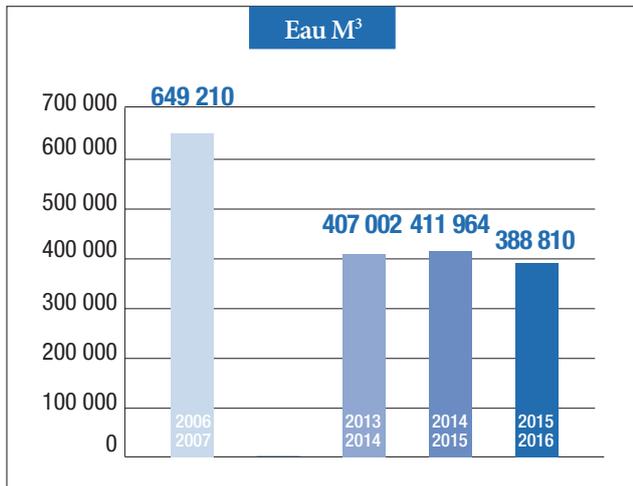
Le groupe de travail s'assure du recensement le plus optimal des déchets énoncés ci-avant mais s'attache d'abord à ce que les niveaux de consommation soient maintenus au plus bas. Le groupe de travail a également procédé à un recensement plus exhaustif de tous les déchets de produits de traitements afin de garantir au mieux la récupération des emballages et bidons vides en fin de vie, aux fins de traitement par des filières appropriées autres que celles qui prévalent actuellement à l'usine locale de la Société Monégasque d'Assainissement (S.M.A.). Un recensement des produits dangereux a été engagé début 2016 afin de suivre à l'avenir le niveau de leur consommation et les déchets en résultant.

Il s'efforce maintenant à mobiliser les différents services internes du Groupe S.B.M. dans l'optique de produire moins de déchets, en agissant en amont sur les niveaux de consommation et en déterminant la définition des besoins, à chaque fois que possible.

### 8.2.3.3 LA CONSOMMATION D'EAU ET L'APPROVISIONNEMENT EN FONCTION DES CONTRAINTES LOCALES

La baisse des consommations d'eau depuis 2006 a été très significative, à - 40 % à périmètre comparable, suite à de nombreuses actions techniques et individuelles.

Après un exercice 2014/2015 présentant une légère augmentation, l'exercice 2015/2016 est à nouveau en baisse de - 6 %, ou - 23 154 m<sup>3</sup>, par rapport aux consommations de l'exercice précédent. Cette baisse des consommations est due à une meilleure gestion de l'eau pour l'ensemble des établissements, ainsi qu'à l'activité réduite de l'Hôtel de Paris sur l'ensemble de l'exercice et à la destruction de l'ancien bâtiment du Sporting d'Hiver. Les économies permettent d'absorber les besoins inhérents à la réouverture des Thermes Marins Monte-Carlo, et aux nouveaux bâtiments (siège administratif d'Aigue Marine à Fontvieille, le Théâtre Princesse Grace, et les villas du Sporting).



La consommation en eau sur 2015/2016 s'élève ainsi à 388 810 m<sup>3</sup> contre 411 964 m<sup>3</sup> pour l'exercice précédent. Le Groupe S.B.M. atteint ainsi un niveau inférieur à 400 000 m<sup>3</sup> à périmètre constant, et maintient son objectif de rester en dessous de ce seuil.

Les équipements de récupération d'eau, et les capacités des boucles de refroidissement ont fait l'objet des améliorations techniquement possibles, permettant des économies de consommation significatives. Le Groupe S.B.M. reste donc vigilant sur l'utilisation la plus efficace et la plus responsable de la ressource en eau.

Les nettoyages des espaces publics et des voiries, tout comme l'arrosage des espaces verts du Groupe S.B.M. par les prestataires, se poursuivent la nuit ou tôt dans la matinée, afin de limiter les nuisances et les consommations. Le goutte-à-goutte est favorisé dans les jardins.

### 8.2.3.4 LA CONSOMMATION DES MATIÈRES PREMIÈRES ET LES MESURES PRISES POUR AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DANS LEUR UTILISATION

Le Groupe S.B.M. cherche à exploiter toutes les innovations en matière d'éco-conception et développe dans la mesure du possible, une politique d'achat « vert et durable », notamment en inscrivant dans ses contrats-types ses engagements en faveur d'une politique d'achat respectueuse de l'environnement.

Pour ce qui concerne les matériaux de construction et matières premières, en amont, lors de la conception pour la rénovation ou la construction des bâtiments, la méthodologie BREEAM favorise le recours aux matières premières naturelles, et de façon la plus optimale qui soit.

Le Groupe S.B.M. poursuit ses actions pour diminuer les achats et l'utilisation de biens consommables.

Ainsi, à l'occasion du déménagement du siège administratif du Sporting d'Hiver vers le bâtiment Aigue-Marine, la Société a fortement réduit son parc de matériels d'imprimantes et de copieurs, en passant de 73 photocopieurs multifonctions et 68 imprimantes, à 14 copieurs multifonctions. Un premier bilan avait fait apparaître une baisse de - 30 % des impressions noir et blanc et de - 25 % des impressions couleur, diminution qui s'est confirmée sur l'exercice clos. Pour ce qui concerne les consommations totales de papier du Groupe S.B.M., le nombre de références différentes achetées est passé de 27 en 2013/2014 à 21 puis 20 en 2015/2016. Sur l'exercice 2015/2016, 32 tonnes de papier ont été achetées, contre 34 tonnes lors de l'exercice dernier (soit - 5,5 %). Un projet de Gestion Électronique des Documents (GED) a été engagé afin de recourir à la fois à la numérisation des documents et, ensuite, à leur archivage électronique.

Les papiers achetés en 2015/2016 sont à 99,7 % sous labels écologiques (FSC, Ecolabel ou Ange Bleu), à l'identique de l'exercice précédent. Par contre, la part des papiers recyclés a diminué représentant 51,6 % sur l'exercice 2014/2015 contre 61,6 % en 2014/2015 et celle des achats en provenance de filières françaises passe de 4,9 % en 2014/2015 à 4,2 % pour 2015/2016. Le tonnage de collecte de papiers recyclés ressort à 42 tonnes, comparé aux 32 tonnes achetées, ce qui s'explique par les collectes additionnelles des magazines, journaux et revues diverses et la suppression de certaines archives.

Le Groupe S.B.M. a réduit ses achats de consommables en plastique. À titre d'exemple, 69 % des gobelets achetés sont en polymère naturel biodégradable issu de l'amidon (PLA) pour les boissons froides (contre 63 % en 2014/2015), 30 % sont en carton pour les boissons chaudes contre 36 % sur l'exercice précédent, seul 1 % étant encore en plastique pour certains usages spécifiques, l'utilisation au bord des piscines étant un exemple.

Dans le secteur alimentaire, le Groupe S.B.M. n'a plus recours au thon rouge depuis plus de 8 ans et a intensifié ses actions pour privilégier l'utilisation de produits locaux (le périmètre de 150 km autour de la Principauté de Monaco étant favorisé) et de saison en travaillant avec les producteurs locaux notamment en ce qui concerne les fruits et légumes. Des unités maraîchères ont été mises en œuvre par plusieurs chefs de cuisine, avec par exemple un jardin de production dans l'arrière-pays pour les légumes à destination du Monte-Carlo Beach.

Le recours aux produits biologiques s'est fortement développé, et ce, de façon très exemplaire. Le restaurant Elsa du Monte-Carlo Beach a obtenu, pour la troisième année consécutive, la certification « 100 % Bio (catégorie 3) » en restauration commerciale auprès d'ECOCERT pour l'intégralité de sa carte. L'offre bio concerne également d'autres établissements du Groupe S.B.M. Pour le Monte-Carlo Beach, les fruits exotiques, à défaut de pouvoir provenir de la région, sont achetés en 100 % biologique et sont issus de filières sous commerce équitable.

Au-delà des évolutions régulières des marchés de matières premières qui peuvent avoir des répercussions fortes sur les marchés des produits finis alimentaires, les démarches durables et équitables sont préférées autant que possible pour de multiples filières telles que le café, le thé, le chocolat ou le sucre, les produits issus des céréales (farines et pâtes), les produits carnés et les vins. Les filières d'approvisionnement courtes et de proximité sont privilégiées chaque fois que possible, avec un meilleur contrôle du sourcing en amont. Les échanges réguliers mis en place sécurisent ainsi des relations proches et durables avec les plus gros fournisseurs. Il en résulte un contrôle plus rigoureux de l'ensemble des processus de qualité qui pourraient, s'ils n'étaient pas maîtrisés, affecter les produits livrés. Ces filières courtes permettent également une meilleure traçabilité et des coûts mieux encadrés.

Malgré la grande diversité de ses activités, le Groupe S.B.M. développe ses démarches afin de rationaliser le nombre de ses fournisseurs.

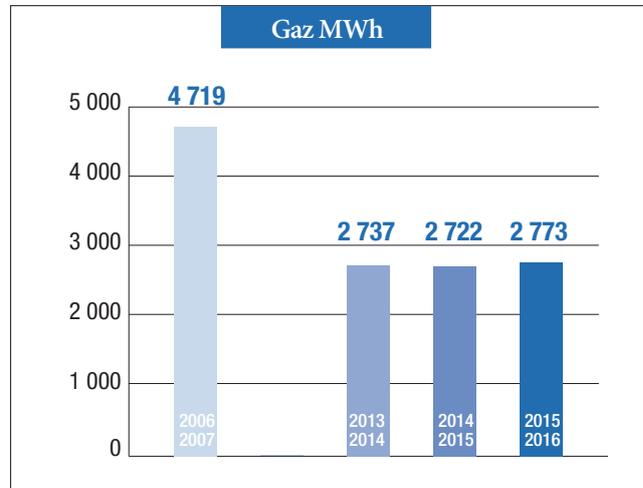
### 8.2.3.5 LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE, LES MESURES PRISES POUR AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET LE RECOURS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le Groupe S.B.M., après plusieurs années de baisses successives de ses consommations, s'efforce de contenir l'évolution de ses consommations d'énergie malgré l'élargissement de son périmètre d'activité.

#### Gaz de ville

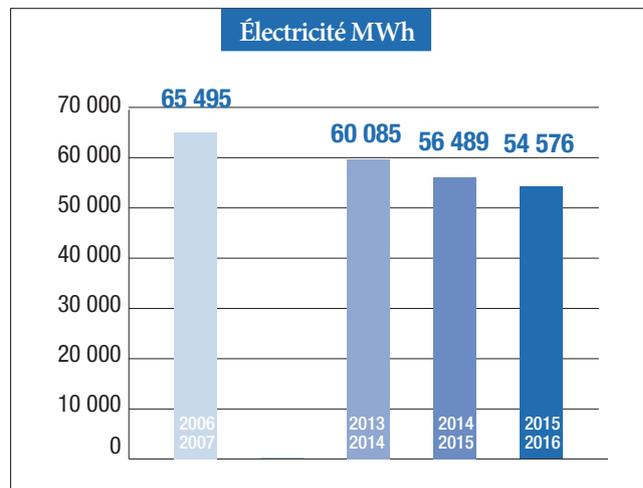
La consommation de gaz subit une légère augmentation de 2 % sur l'exercice 2015/2016, soit + 51 MWh, qui s'explique notamment par le chauffage des terrasses extérieures. La baisse cumulée des consommations reste toutefois significative à - 41 % par rapport à l'exercice de référence 2006, à périmètre comparable.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015, le Groupe S.B.M. est fourni en gaz sous certificat « Green » par la Société Monégasque de l'Électricité et du Gaz (SMEG), à l'exception du Monte-Carlo Beach approvisionné depuis la France. L'établissement est néanmoins passé sous certificat Green à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016.



#### Électricité

Pour l'ensemble du Groupe S.B.M., sur le périmètre sous audit RSE, le niveau de consommation de l'exercice 2015/2016 s'élève à 54 576 MWh, soit une baisse de - 4 % ou - 2 273 MWh par rapport à celui de 2014/2015. Cette baisse est essentiellement due à l'exploitation partielle de l'Hôtel de Paris sur l'ensemble de l'exercice et à la destruction de l'ancien Sporting d'Hiver, ces économies compensant l'exploitation en année pleine des Thermes Marins Monte-Carlo, du siège d'Aigue-Marine, et des villas du Sporting.



Au-delà des baisses d'activité résultant des travaux de certaines exploitations durant l'exercice, les conditions météorologiques d'un hiver plutôt doux ont fortement contribué à maintenir une baisse de consommation en chauffage.

Le Groupe S.B.M. conserve son objectif de maintenir sa consommation électrique à un niveau avoisinant 55 000 MWh par an, à périmètre constant, objectif qu'elle a pu satisfaire cette année et qu'elle va s'efforcer de tenir, même en cas d'accroissements d'activité.

Le Groupe S.B.M. a été précurseur dans la mise place de pompes à chaleurs. La première a été installée en 1980 au Monte-Carlo Beach. L'installation en boucle de ces pompes au Casino de Monte-Carlo a été effectuée en 1989. Elle n'a cessé, depuis, d'évoluer tant en périmètre qu'en matière technique.

Ces dernières années, une importante remise à niveau a été engagée visant à remplacer le matériel ancien et à optimiser l'efficacité des centrales thermo frigorifiques du Groupe S.B.M. au nombre de 6 unités depuis la destruction de l'ancien bâtiment du Sporting d'Hiver.

Les travaux réalisés en cours d'année ont permis une mise à niveau technique de la pompe à chaleur de l'immeuble des Terrasses, permettant ensuite le raccordement sur la boucle en place de l'établissement Théâtre Princesse Grace.

Toutes les pompes à chaleur du Groupe S.B.M. sont alimentées en électricité et fonctionnent à l'eau de mer via des échangeurs à plaques à titane. Ces rénovations ont permis un meilleur rendement du matériel, et contribuent à améliorer les capacités de production pour les besoins en chauffage, climatisation et eau chaude sanitaire de tous les établissements, tout en limitant les consommations de dépenses électriques.

Le secteur des énergies reste un domaine particulièrement important pour le Groupe S.B.M. en termes de dépenses et d'impacts environnementaux, et notamment au regard des aléas futurs du marché des énergies en Europe. Plusieurs actions, de natures très différentes, ont contribué à cet objectif de réduction des impacts environnementaux :

- le Monte-Carlo Beach, situé en France, est passé, depuis novembre 2013, sous un contrat de fourniture d'électricité verte, dénommé « Équilibre », auprès d'EDF, qui s'engage à fournir la totalité de la consommation électrique du complexe à partir de sources d'énergies renouvelables. Les consommations annuelles de ce complexe hôtelier et balnéaire atteignent 2 599 MWh sur 2015/2016 et représentent 4,76 % de la consommation électrique totale du Groupe S.B.M. ;
- depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le Groupe S.B.M. a souscrit auprès du concessionnaire monégasque SMEG, un contrat dénommé « EGEO » de « vente de garanties d'origine renouvelable » pour la fourniture de la totalité de sa consommation d'électricité, la SMEG garantissant ainsi au Groupe S.B.M. que l'équivalent de sa consommation d'énergie électrique soit produit à partir de sources d'énergies renouvelables. Cette décision conforte l'engagement pris par le plan « énergie climat » de la Principauté de Monaco afin que 20 % d'énergie finale proviennent de sources d'énergie renouvelables à l'horizon 2020 ;
- le référentiel BREEAM appliqué aux nouvelles constructions du Groupe S.B.M. comporte, parmi ses objectifs, une réduction importante des consommations énergétiques, les projets visant,

à minima, un objectif de consommation énergétique aussi performant que le niveau Bâtiment Basse Consommation (BBC). Le Groupe S.B.M. devrait ainsi tirer profit des opportunités d'amélioration que lui permettront les grands chantiers de construction et de rénovation en cours.

Au-delà de ces exemples, l'objectif du Groupe S.B.M. reste de sécuriser ses niveaux de performance actuels, par des actions récurrentes de sensibilisation auprès de ses collaborateurs et de renforcer le développement des bonnes pratiques sur ces sujets.

### 8.2.3.6 L'UTILISATION DES SOLS

Le Groupe S.B.M. emploie majoritairement un amendement naturel et 100 % « bio » pour les sols de ses jardins et espaces verts, en choisissant des produits de compost, voire d'engrais organo-minéraux.

Dans les traitements préventifs nécessaires à la préservation du patrimoine végétal, les équipes ne font quasiment plus usage d'insecticides mais font appel à différents moyens tels que le recours aux auxiliaires de culture (larves de coccinelle contre les pucerons, larves de chrysope, etc.), la pose de pièges à phéromones et les traitements plus « doux » à base de savon noir.

Depuis trois ans, les palmiers de la Principauté de Monaco font l'objet d'attaques de charançons rouges. Les arbres atteints sont traités à l'aide de pièges permanents et par traitement biologique à base de nématodes, avec une efficacité qui reste toutefois insuffisante.

### 8.2.3.7 LES REJETS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

Le Groupe S.B.M. a réalisé deux Bilan Carbone® complets en 2007 puis en 2011 sur l'ensemble de ses activités. Ces bilans valorisent les consommations d'énergies, les émissions fugitives (fluides frigorigènes, engrais), les transports professionnels et les trajets domicile-bureau des salariés, les achats et prestations des sous-traitants et les transports de marchandises et des déchets.

Conformément à l'article 75 de la loi ENE n°2010-788 du 12 juillet 2010 et à ses décrets d'application, le Groupe S.B.M. effectue depuis 2013/2014 son Bilan d'Émission de Gaz à Effet de Serre (Bilan GES) suivant le scope 1 et le scope 2, et ce, de manière annuelle. En 2013/2014 et 2014/2015 le Bilan GES avait été réalisé avec la version 7.1 du tableur Bilan Carbone®, suivant une extraction des données « ISO Scope 1 & 2 » conforme à la norme ISO 14064, comme défini dans le guide version 6.1 de l'ADEME. Sur l'exercice 2015/2016, le Bilan GES a été effectué avec la dernière version 7.5 du tableur Bilan Carbone® qui inclut les facteurs d'émissions de la Base Carbone ADEME, mise à jour en 2015 suivant le 5<sup>ème</sup> rapport du GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat). Pour suivre la méthodologie et l'extraction utilisée en France pour les Bilans GES règlementaires (BEGESr), le Groupe S.B.M. a décidé d'utiliser désormais la méthode de calcul conforme à l'article L. 229-25 du code de l'environnement. Ainsi, afin de pouvoir comparer les données 2015/2016 avec les données 2014/2015, ces dernières ont été reprises et recalculées selon les mêmes conditions méthodologiques décrites ci-avant.

Le calcul des deux BEGESr, pour les exercices 2014/2015 et 2015/2016, a été réalisé en interne, mais a également fait l'objet d'une mission d'assistance méthodologique et de contrôle des résultats par une société externe. Les émissions de Gaz à Effet de Serre sont exprimées en tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> (tCO<sub>2</sub>e).

**Émissions directes (faisant partie du scope 1)**

**Poste 1 du BEGESr : les émissions directes des sources fixes de combustion** concernent principalement la consommation de gaz naturel et de fioul domestique et s'élèvent à 535 tCO<sub>2</sub>e, dont 345 tCO<sub>2</sub>e (64 %) sont compensées dans le cadre de contrats Eco2 auprès de la S.M.E.G. Cette compensation se fait au travers de crédits carbone de type « Certified Emission Reduction » via la Fondation Prince Albert II. Les émissions directes des sources fixes de combustion ont augmenté de + 1,4 % par rapport à l'exercice 2014/2015 (528 tCO<sub>2</sub>e), principalement à cause de chauffages d'appoints en extérieurs.

**Poste 2 du BEGESr : les émissions directes des sources mobiles à moteur thermique** concernent, pour le Groupe S.B.M., les véhicules utilisés pour les déplacements professionnels (voitures et deux-roues) et le transport de visiteurs (bateaux de la base nautique). 155 tCO<sub>2</sub>e ont été produites en 2015/2016 contre 174 tCO<sub>2</sub>e pour l'exercice précédent, soit une baisse globale de 11 %, grâce à la diminution des déplacements en voiture.

**Poste 4 du BEGESr : les émissions directes fugitives** concernent les émissions issues des épandages d'engrais azotés pour les espaces verts, des recharges en azote utilisées pour les machines à conserver le vin et en CO<sub>2</sub> pour les tireuses à bière. Elles concernent également les fuites de fluides frigorigènes des climatisations et groupes froids. 1 256 t CO<sub>2</sub>e ont été émises en 2015/2016, contre 1 192 tCO<sub>2</sub>e pour l'exercice précédent (+ 5,4 %), 99 % des émissions de ce poste correspondant aux fluides frigorigènes.

**Le total des émissions indirectes du BEGESr (scope 1) s'élève à 1 946 tCO<sub>2</sub>e.**

**Émissions indirectes (faisant partie du scope 2)**

Le Groupe S.B.M. a fait le choix de privilégier l'énergie décarbonée en substituant ses contrats d'énergie conventionnelle par des contrats d'Origine Certifiée Renouvelable.

Ainsi, les contrats suivants ont été souscrits pour le Groupe S.B.M. : depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2013 un contrat « Équilibre », avec EDF pour le Monte-Carlo Beach, situé en France, et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 des contrats « Egeo » avec la SMEG pour l'ensemble des fournitures d'électricité monégasques.

Entre les exercices 2014/2015 et 2015/2016, la consommation d'électricité pour l'ensemble du Groupe S.B.M. a diminué de 4 % pour passer de 56,8 GWh à 54,6 GWh, tandis que la part d'énergie certifiée renouvelable a augmenté de 24 % à 98,5 % de l'électricité totale consommée.

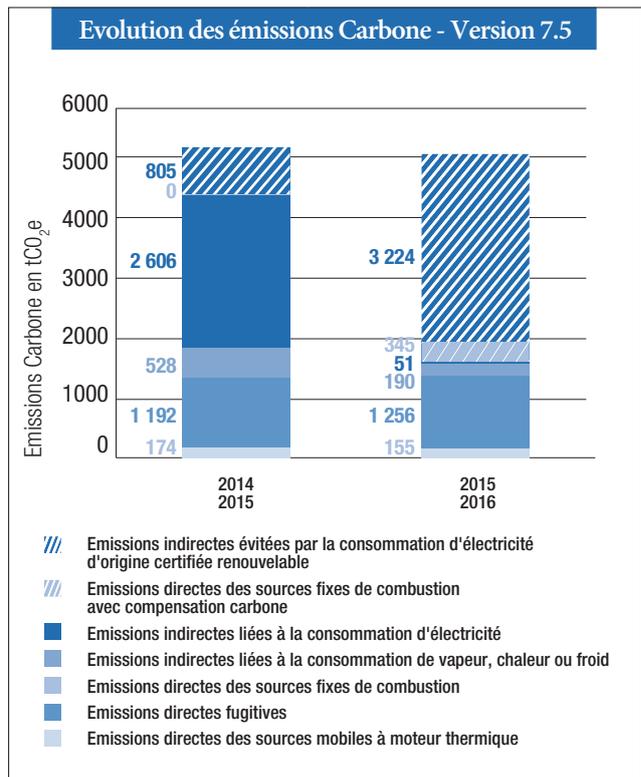
**Poste 6 du BEGESr : les émissions liées à la consommation d'électricité** d'origine conventionnelle s'élèvent en 2015/2016 à 51 tCO<sub>2</sub>e. La consommation d'électricité d'origine renouvelable permet d'éviter 3 224 tCO<sub>2</sub>e.

**Poste 7 du BEGESr : la consommation de chaleur et de froid** émet 9,2 tCO<sub>2</sub>e contre 7,3 tCO<sub>2</sub>e pour l'exercice précédent. Il s'agit de l'achat de chaleur et de froid du réseau urbain à Fontvieille pour les services regroupés au bâtiment « Aigue-Marine ».

**Le total des émissions indirectes, scope 2 du BEGESr en 2015/2016 s'élève à 60 tCO<sub>2</sub>e** issues de la consommation d'électricité conventionnelle et d'achat de vapeur et de froid. 3 224 tCO<sub>2</sub>e ont été évitées, grâce à des contrats d'origine certifiée renouvelable.

**Émissions globales scopes 1 et 2**

Le résultat global (scopes 1 et 2) pour l'exercice 2015/2016 s'élève à 2 030 tCO<sub>2</sub>e d'origine fossile après déduction de 3 224 tCO<sub>2</sub>e correspondant aux consommations d'électricité d'origine certifiée renouvelable (voir graphique ci-après). Les émissions de GES cumulées (origines fossiles et EnR) sont inférieures de 1,5 % par rapport à l'exercice 2014/2015.



Au regard du protocole de Kyoto, et des engagements pris par la Principauté de Monaco, le Groupe S.B.M. a toujours pour objectif de parvenir à l'horizon 2020 à une réduction de 20 % de ses émissions de GES (Classe énergie et Émissions de Gaz à Effet de Serre) par rapport à ce qu'elles étaient à l'occasion du premier Bilan Carbone® réalisé sur la base des données 2006/2007.

Les différentes réalisations exposées ci-avant permettent au Groupe S.B.M. de s'inscrire parfaitement dans cette perspective.

### 8.2.3.8 ADAPTATION AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

À ce stade, le Groupe S.B.M. n'a pas envisagé d'actions visant à anticiper les conséquences dues au changement climatique susceptibles d'impacter de manière significative ses activités.

### 8.2.3.9 LES MESURES PRISES POUR PRÉSERVER OU DÉVELOPPER LA BIODIVERSITÉ

Le patrimoine végétal du Groupe S.B.M. est extrêmement riche et historique, imposant une gestion fine et rigoureuse des jardins et des espèces.

En application du « code de l'arbre » monégasque, 1 867 arbres, arbustes et palmiers ont été recensés sur le domaine immobilier du Groupe S.B.M., dont près de 150 espèces différentes.

Pour valoriser ce patrimoine végétal, le Groupe S.B.M. s'est impliqué, avec l'aide de son Département Environnement, dans la mise en place d'un parcours d'arbres qui traverse le territoire de la Principauté de Monaco. Ce projet a été piloté par la Fondation Prince Albert II de Monaco, avec la contribution de la Direction de Tourisme et des Congrès (DTC) ainsi que celle de la Direction de l'Aménagement Urbain (DAU).

Une grande partie du parcours concerne le patrimoine végétal du Groupe S.B.M., notamment celui du Jardin de la Petite Afrique qui comporte de nombreuses essences remarquables de par leur rareté (*Wollemia nobilis*, *Cycas debaoensis*, etc.), leur taille (*Ficus macrophylla* du Jardin des Boulingrins ou des terrasses du Casino de Monte-Carlo), leur âge (oliviers centenaires du Jardin de la Petite Afrique), ou encore par leur esthétique (floraison spectaculaire de *Chorisia speciosa* ou de *Brachychiton discolor*, etc.). Certaines espèces ont été introduites, après autorisation, dont celle, fin 2006, d'un *Wollemia nobilis*, arbre que l'on ne connaissait qu'à l'état fossile jusqu'à son identification très récente en Australie.

Des panneaux pédagogiques et dépliants sont ainsi mis, en Principauté de Monaco, à la disposition des promeneurs.

De la même façon, dans le cadre de l'installation provisoire des locataires de l'ancien bâtiment du Sporting d'Hiver dans les Jardins des Boulingrins, la Société a souhaité conduire un véritable projet botanique avec un nombre plus important d'arbres de nature exotique et exubérante, d'essences et de rareté botanique issue de collections (palmiers, feuillus et espèces tropicales). Afin de permettre l'implantation des Pavillons Monte-Carlo, les arbres existants dans ces jardins ont été déplacés pour la période de quatre années que dureront les travaux. Une cinquantaine de sujets a ainsi été transplantée, et mis en culture en pépinière, dans la perspective de leur remise en place ultérieure dans ce jardin. Les

végétaux du Jardin de la Petite Afrique n'ont pas été concernés par ce transfert.

Parmi d'autres projets sous réflexion, le Monte-Carlo Bay Hotel & Resort, poursuit ses échanges avec la Fondation Prince Albert II, afin d'apporter son soutien à un projet de réintroduction d'espèces méditerranéennes d'hippocampes dans la réserve sous-marine du Larvotto.

### 8.2.3.10 CHOIX DE CONCEPTION ET DE CONSTRUCTIONS SOUS RÉFÉRENTIEL BREEAM

La Direction des Travaux du Groupe S.B.M. a opté pour la mise en œuvre du référentiel BREEAM, entité de référence en termes de construction durable et devenu la référence en ce qui concerne la méthode d'évaluation pour décrire les performances environnementales d'un bâtiment.

Ce référentiel a été utilisé pour la construction des villas du Sporting et est appliqué dans les projets immobiliers de la Place du Casino, à savoir la rénovation de l'Hôtel de Paris et la transformation du site précédemment occupé par le Sporting d'Hiver. Cette méthodologie permet également de communiquer sur une notation finale des bâtiments et de décrire simplement les choix mis en œuvre afin de limiter les impacts environnementaux qui en résulteront.

L'ensemble des paramètres de notations couverts recoupe un grand nombre des actions de la charte environnementale du Groupe S.B.M.

### 8.2.3.11 INFORMATION DES SALARIÉS EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE

Le Groupe S.B.M. communique régulièrement sur les actualités environnementales auprès de ses salariés au travers de son blog interne « Oxygène », intégré, depuis février 2014, au portail intranet du groupe « My Resort ». Ce portail intranet est accessible par plus de 1 000 salariés équipés d'ordinateurs, ainsi que par l'ensemble des collaborateurs se connectant sur les bornes intranet déployées sur l'ensemble des sites du Groupe S.B.M. Par ailleurs, une réflexion est ouverte concernant un accès à distance à partir d'outils informatiques personnels.

Le rythme des publications a été de 34 nouveaux articles pour 2015/2016, soit une base Oxygène de 376 articles au total à ce jour. La fréquentation du blog a été évaluée, pour l'exercice 2015/2016, à 2 940 visites contre 3 591 sur l'exercice précédent, ce qui représente environ 245 visites mensuelles contre 300 sur l'exercice précédent.